



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conditions d'accès aux dispositifs de monétisation des plateformes numériques

Question écrite n° 13165

Texte de la question

M. Christian Baptiste attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargée de l'intelligence artificielle et du numérique, sur les conditions d'accès aux dispositifs de monétisation des grandes plateformes numériques pour les créateurs de contenu établis dans les territoires français d'outre-mer. Dans ces territoires, le taux de chômage demeure structurellement plus élevé que dans l'Hexagone. Il atteint environ 14 % à La Réunion et en Martinique, près de 17 % en Guyane, contre environ 7,5 % dans l'Hexagone en 2025 selon les données de l'INSEE. Cette réalité économique impose de soutenir toutes les voies d'insertion et d'innovation. La création de contenu numérique constitue aujourd'hui une activité professionnelle à part entière. Pour de nombreux jeunes ultramarins, elle représente une alternative économique crédible, un levier d'entrepreneuriat et un outil de valorisation culturelle et territoriale. Or plusieurs créateurs, établis notamment en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion, signalent rencontrer des difficultés répétées pour activer les dispositifs de monétisation proposés par des plateformes telles que Meta, TikTok et YouTube. Des témoignages concordants font état de refus initiaux de monétisation, de démarches de recours multiples avant validation, de la nécessité d'utiliser un numéro ou une adresse situés dans l'Hexagone pour activer certains dispositifs ou encore de blocages persistants lorsque le compte a été initialement créé depuis un territoire ultramarin, y compris après une installation dans l'Hexagone. Certains jeunes créateurs ont ainsi quitté leur territoire pour tenter de vivre de leur activité numérique dans l'Hexagone, sans pour autant bénéficier systématiquement d'un accès immédiat aux dispositifs de rémunération. À l'heure où le numérique est présenté comme un outil d'égalité des chances et de dépassement des contraintes géographiques, ces situations interrogent sur l'égalité d'accès aux opportunités offertes par l'économie digitale. Il lui demande donc si le Gouvernement a identifié des différences de déploiement des dispositifs de monétisation entre l'Hexagone et les territoires ultramarins, si un dialogue a été engagé avec les plateformes concernées afin de garantir une stricte égalité territoriale et quelles mesures pourraient être envisagées pour assurer un accès effectif et équitable à l'économie numérique pour l'ensemble des jeunes Français, quel que soit leur territoire de résidence.

Données clés

Auteur : [M. Christian Baptiste](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13165

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Intelligence artificielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Intelligence artificielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2026](#), page 1581